



VOUS AVEZ DÉCIDÉ

de verser votre Taxe d'Apprentissage
à l'École de l'air

2017

MERCI DE NOUS RENVOYER CE DOCUMENT À L'ADRESSE SUIVANTE :
ÉCOLE DE L'AIR/BA701/DAE/RP/MEDIA - 13661 SALON AIR

POUR AFFECTER VOTRE TAXE À L'ÉCOLE DE L'AIR

Il vous faut remplir le bordereau de déclaration de paiement de l'organisme collecteur de taxe d'apprentissage (OCTA) que vous avez choisi.

Sur ce bordereau, indiquez obligatoirement « École de l'air de Salon-de-Provence » dans la partie intitulée « Reversements aux écoles et aux centres de formation des apprentis » (généralement au dos du formulaire). Sinon, votre taxe d'apprentissage ne nous parviendra pas.

L'École de l'air est habilitée à percevoir la taxe d'apprentissage, au titre de la catégorie B du « Barème » pour le financement des formations hors apprentissage, correspondant aux diplômes de niveau II et I.

MERCI DE NOUS INDIQUER CI-DESSOUS

Le montant de votre versement :

Le nom de l'OCTA :

Le SIREN de votre entreprise :

ADRESSE DE CONTACT

SERVICE ACHATS ET FINANCES, Bureau Trésorerie Militaire,
8 route du camp d'aviation, BP 200-99, 13128 Istres cédex

LIBELLER LE RÈGLEMENT À L'ORDRE SUIVANT :

GSBDD ISP FD

PERSONNE DE VOTRE ORGANISME, DÉCISIONNAIRE POUR L'AFFECTATION DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

Nom/Prénom :

Fonction :

Tél. :

E-mail :